

Séance du 8 juillet 2015 à 19 heures  
Commune de DOUELLE – Salle des fêtes

*Aujourd'hui, huit juillet deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Douelle – Salle des fêtes*

Etaient présents :

56 titulaires dont 4 possédant une procuration  
8 suppléants dont 0 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL  
BOISSIERES  
BOUZIES  
CAHORS

M. LABRO Didier,  
M. PARNAUDEAU Willy,  
M. RAFFY Gilles,  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent, MME FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, M. COUPY Daniel, M. HUREAUX Roland, Mme RIVIERE Brigitte,  
M. TILLOU José,  
M. DUJOL Jean-Paul,  
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,  
M. PEYRUS Guy,  
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,  
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,  
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,  
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,  
Mme VALETTE Roselyne,  
M. MOLINIE Romuald,  
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,  
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,  
M. NOUAILLES Serge,  
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,  
Mme SIMON-PICQUET Agnès,  
M. REIX Jean-Albert,  
M. GALTHIE Jean-Noël,  
Mme DESSERTAINE Brigitte,  
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,  
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique,  
M. FIGEAC Philippe,  
M. PECHBERTY Jean-Jacques,  
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,  
M. ANNES Jean-Pierre,  
M. HEE Gérard,

CAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
COURS  
CRAYSSAC  
DOUELLE  
ESPERE  
FONTANES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAINE  
LAROQUE DES ARCS  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
LHERM  
MONTGESTY  
NUZEJOULS  
PRADINES

ST DENIS CATUS  
TOUR DE FAURE  
TRESPoux-RASSIELS  
VALROUFIE  
VERS

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES  
CABRERETS  
COURS  
LABASTIDE DU VERT  
MAXOU  
MONTGESTY  
SAINT GERY  
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,  
M. PAULIN Peter,  
M. MOLESIN Jean-Pierre,  
Mme SOLIVERES Hélène,  
M. VIVIER Jean-Luc,  
M. LEFEBVRE Jean-Yves,  
M. BERNIOT Pierre-Jacques  
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

21 titulaires - 19 suppléants

ARCAMBAL

Titulaire : Mme TEULIERES Marcelle (procuration donnée à M. LABRO Didier, tit),

BOISSIERES  
CABRERETS  
CAHORS

Suppléant : Mme MARMIESSE Yvette,  
Titulaire : M. SECOND Dominique,  
Titulaires : M. SINDOU Géraud, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD  
Elise, Mme LOOCK Martine (procuration donnée à M. MUNTE  
Serge, tit), Mme BONNET Catherine (procuration donnée à Mme  
FAUBERT Françoise, tit), M. DEBUISSON Guy, M. LE QUENTREC  
Yannick, Mme EYMES Isabelle,

CAILLAC  
CALAMANE  
CIEURAC  
FONTANES  
FRANCOULES

Suppléant : M. BRIS René,  
Suppléant : M. FAURE Jean-Pierre,  
Suppléant : M. GARD Michel,  
Suppléant : M. PLANAVERGNE Jean-François,  
Titulaire : M. GUILLEMOT Jean-Luc  
Suppléant : M. COMBET Gil,

GIGOUZAC  
LABASTIDE DU VERT  
LAROQUE DES ARCS  
LES JUNIES  
LHERM  
MAXOU  
MECMONT

Suppléant : M. OUVRARD François,  
Titulaire : M. CANCEIL Philippe,  
Suppléant : M. BONNEMERE Jean-Claude,  
Suppléant : M. BARDINA Fabien,  
Suppléant : Mme SALANIE Jacqueline,  
Titulaire : M. SABOT Aimé,  
Titulaire : M. PRADDAUDE Jean-Paul,  
Suppléant : M. PONS Stéphane,

MERCUES

Titulaires : M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration donnée à Mme  
LANES Bénédicte, tit), Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,

NUZEJOULS  
PONTCIRQ

Suppléant : M. BESSEDE Arnaud,  
Titulaire : M. CHATAIN Thierry,  
Suppléant : M. SOULIER Yves,

PRADINES  
SAINT CIRQ LAPOPIE

Titulaire : M. LIAUZIN Christian,  
Titulaire : M. MIQUEL Gérard,  
Suppléant : M. DECREMPS Frédéric,

SAINT DENIS CATUS  
SAINT GERY  
SAINT MEDARD

Suppléant : M. RAFFY Bernard,  
Titulaire : M. BORIES Olivier,  
Titulaire : M. FERNANDEZ Pierre,  
Suppléant : M. RIGAL Serge,

SAINT PIERRE LAFEUILLE

Titulaire : M. GILBERT Joël,  
Suppléant : M. BONNET Frédéric,  
Suppléant : M. NICOLAON Patrick,  
Suppléant : M. GILES Jérôme,

VALROUFIE  
VERS

Secrétaire de séance : M. MOLINIE Romuald,

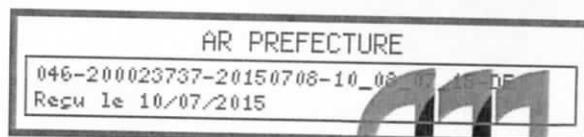
L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Aménagement opérationnel

Objet : Recomposition hydraulique, urbaine et commerciale de l'Entrée sud de l'agglomération de  
Cahors - Approbation du bilan de la concertation

A été adopté à la Majorité

Abstentions de M.HUREAUX et Mme RIVIERE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 8 juillet 2015  
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Catherine REYGASSE  
Service : Aménagement opérationnel

Objet : Recomposition hydraulique, urbaine et commerciale de l'Entrée sud de l'agglomération de Cahors - Approbation du bilan de la concertation

Mesdames, Messieurs,

Le contexte du projet

Le Grand Cahors, statutairement compétent en matière d'aménagement de l'espace, de développement économique et de prévention des inondations via l'entretien et l'aménagement de cours d'eau, s'est engagé dans une démarche volontariste. L'objectif est d'assurer la sécurité des biens et des personnes contre les risques d'inondation et de permettre la requalification et la valorisation de l'entrée sud de Cahors, afin de redonner au pôle commercial du sud de l'agglomération l'opportunité d'assurer son développement.

L'Atelier national "Territoires économiques", organisé sur l'Entrée sud en 2011-2012 par le Ministère de l'Egalité du territoire et du Logement, a donné une impulsion déterminante à ce projet. L'approche partenariale (avec l'Etat, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et le Département du Lot notamment) a été d'emblée reconnue par tous comme un atout majeur pour la réussite de l'opération.

A l'issue de ces ateliers, une "feuille de route" établie par le Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement a été remise début 2013 au Grand Cahors, actant la possibilité de recomposer l'Entrée sud en matière urbaine et commerciale, sous condition de réalisation de travaux hydrauliques tendant à sécuriser les personnes et les biens installés sur la zone contre le risque inondation. Les objectifs fixés pour permettre la révision du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) ont alors été formulés clairement :

- réduire la vulnérabilité de la zone,
- prendre en compte le risque,
- permettre l'accessibilité des secours lors des crues (mise hors d'eau de la route de Toulouse...),
- assurer l'écoulement hydraulique (par la suppression d'embâcles, par la création de zones d'expansion des crues).

Le Grand Cahors a alors engagé des études pré-opérationnelles de programmation hydraulique des travaux à réaliser sur le cours d'eau Lacoste, dit le Bartassec, et de recomposition urbaine et commerciale.

Le programme de travaux hydrauliques a été établi et les orientations d'aménagement définies.

## Les objectifs du projet

### ➤ Objectifs hydrauliques

- réaliser des travaux hydrauliques permettant de mettre hors d'eau la route départementale 820 traversant l'Entrée sud pour la crue centennale du cours d'eau Lacoste, dit Bartassec (débit de 100 m<sup>3</sup>/s à la confluence avec le Lot),
- empêcher tout débordement sur les zones à enjeux pour la crue de période de retour 25 ans (débit 50 m<sup>3</sup>/s à la confluence avec le Lot),
- limiter les débordements à l'aléa faible ( $h < 50$  cm et  $v < 0.25$  m/s) sur les zones à enjeux en lit majeur pour la crue centennale.

Pour ce faire le programme de travaux hydrauliques prévoit de :

- démolir les bâtiments, ponts et passerelles empêchant l'écoulement de l'eau en cas de crue et participant aux embâcles,
- réaliser 2 canaux de décharge aux niveaux des giratoires du Roc de l'Agasse et de la Beyne (1 canal amont, 1 canal aval),
- recalibrer le Lacoste : réaliser des banquettes et déplacer le lit mineur entre les 2 giratoires,
- réaliser l'ensemble des aménagements connexes nécessaires,
- créer des murs, digues ou diguettes de protection contre les inondations,
- reconstruire des ouvrages de franchissements du Lacoste.

### ➤ Objectifs urbains et économiques suivants :

- définir le périmètre des zones constructibles et préciser les conditions dans lesquelles les secteurs affectés par les débordements de la crue centennale du Bartassec seront constructibles sous conditions,
- proposer une requalification de la route de Toulouse, sur le linéaire de l'opération hydraulique afin de valoriser l'image de la zone et de la rendre plus attractive et plus accessible,
- proposer un projet d'aménagement de ces zones constructibles compatible avec l'objectif de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des personnes et des biens installés sur cette zone et revalorisant l'image de l'Entrée sud, ce projet d'aménagement devant à la fois :
  - intégrer des enjeux commerciaux particuliers et un contexte foncier marqué par une multiplicité de situations, un fort morcellement des emprises du ruisseau ;
  - s'articuler avec des études de modélisation hydraulique complémentaires menées en parallèle ;
  - s'assurer que les propositions d'aménagement restent compatibles avec les objectifs hydrauliques arrêtés à l'occasion de l'Atelier,
  - mettre en valeur les spécificités et qualités du paysage de la route de Toulouse,
  - développer de nouvelles mobilités plus durables sur la route de Toulouse en transformant l'espace public.

## La mise en œuvre de la concertation

La concertation règlementaire relative au projet d'aménagement du cours d'eau Lacoste, dit Bartassec, a été engagée en application des articles L.300-2 et R.300-1 du Code de

l'urbanisme, par délibération n° 8 du Conseil Communautaire du Grand Cahors en date du 30 octobre 2014.

Compte tenu des caractéristiques de l'opération d'aménagement hydraulique de l'Entrée sud et de ses implications urbaines et commerciales, les modalités suivantes de concertation publique ont été retenues :

- mise en place d'une exposition évolutive au siège de la Communauté d'agglomération et de permanences périodiques, avec réception du public sur rendez-vous, annoncées sur le site Internet du Grand Cahors,
- organisation d'ateliers de présentation et d'échanges sur le schéma d'aménagement hydraulique et le schéma d'aménagement urbain et commercial avec les habitants, associations locales, propriétaires et commerçants de la zone concernés par l'opération,
- organisation d'une réunion publique de concertation signalée par voie de presse et sur le site Internet du Grand Cahors pour présenter l'opération au grand public,
- mise à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération et dans les mairies de Cahors, Labastide-Marnhac et Le Montat, d'un dossier synthétique sur l'opération dans toutes ses composantes. Ce dossier est accompagné d'un registre permettant aux personnes intéressées de faire part de leurs observations et d'une information sur l'exposition localisée à l'Hôtel d'agglomération, sur les permanences mises en place et sur les dates d'ateliers et de réunion publique ; ces informations étant également mises en ligne sur le site Internet du Grand Cahors,
- tout autre moyen jugé utile par le Président au bon déroulement de la concertation.

La concertation s'est ouverte le 13 novembre 2014 pour une durée de deux mois, soit jusqu'au 13 janvier 2015. Le public a ainsi pu prendre connaissance du projet et s'exprimer à ce sujet lors des ateliers, de la réunion publique organisée, sur les registres de concertation mis à disposition, lors des rencontres organisées sur rendez vous au siège du Grand Cahors et par le biais du site Internet du Grand Cahors.

Le bilan de la concertation est établi dans un rapport annexé à la présente délibération, synthétisant les remarques consignées dans les registres, émises via le site Internet de l'agglomération, lors des rendez-vous organisés, à la demande, au siège du Grand Cahors et/ou formulées lors des ateliers et de la réunion publique et les réponses apportées par le Grand Cahors.

Les participants à la concertation ont témoigné d'un fort intérêt pour le projet qui s'est traduit par des questions permettant l'approfondissement des éléments présentés dans le dossier de concertation et dans les présentations faites par les bureaux d'études pendant les ateliers et la réunion publique sans remise en cause de l'intérêt du projet.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.300-2,III,

Vu la délibération n° 1 du Conseil communautaire du Grand Cahors en date du 25 avril 2014 ayant reconnu d'intérêt communautaire l'opération d'aménagement hydraulique, urbain et commercial de l'Entrée sud de l'agglomération de Cahors,

Vu la délibération n° 1 du Conseil communautaire du Grand Cahors en date du 30 juin 2014 ayant approuvé le programme des aménagements hydrauliques du ruisseau Lacoste, dit Bartasse, traversant l'Entrée sud de l'agglomération de Cahors,

Vu la délibération n° 8 du Conseil communautaire du Grand Cahors en date du 30 octobre 2014 ayant approuvé l'organisation, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation relative au projet d'aménagement hydraulique, urbain et commercial de l'Entrée sud de l'agglomération de Cahors

Vu la concertation préalable organisée à compter du 13 novembre 2014 au 13 janvier 2015,

Vu le rapport annexé à la présente délibération dressant le bilan de la concertation,

Considérant que la concertation mise en oeuvre fait l'objet d'un bilan complet et illustré,

Considérant que le bilan de la concertation annexé permet de conclure au respect des modalités de concertation fixées par la délibération du 30 octobre 2014,

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver le bilan de la concertation du public annexé à la présente délibération ;
- b- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil communautaire approuve les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
  
Jean-Marc VAYSOUZE-FAURE

